

**COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2015**

I - FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire 2015

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et de l'ensemble des vice-présidents, les délégués décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur les orientations et prévisions budgétaires 2015, sus-énoncées.

2. Prestations Service Enfance Jeunesse (P.S.E.J) : avance 2014 et régularisation 2013

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider les montants de la régularisation de la PSEJ 2013 ainsi que l'avance de 2014, conformément aux tableaux joints à la convocation et qui seront annexés au présent procès-verbal.

II - PERSONNEL

1. Services Enfance et Jeunesse - extrascolaire : rémunérations des agents vacataires

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'application des forfaits sus-énoncés pour le personnel vacataire du service enfance / jeunesse, extrascolaire, quel que soit la commune du SIVOM Val de Banquière pour le compte de laquelle l'activité s'exercera.

2. Services Enfance et Jeunesse - Périscolaire : rémunérations des agents vacataires

Où l'exposé de de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'application des forfaits sus-énoncés pour le personnel vacataire du service enfance / jeunesse, périscolaire, quel que soit la commune du SIVOM Val de Banquière pour le compte de laquelle l'activité s'exercera

III - PETITE ENFANCE

1. Réseau Parents 06 : demande de subventions auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du SIVoM à solliciter des subventions de fonctionnement auprès du réseau parents 06 (organismes concernés : caisse d'allocations familiales et le conseil général) pour les actions de soutien à la parentalité suivantes :

- -pour les lieux accueil enfant-parent (LAEP) situés au sein des établissements multi-accueil de :
 - Castagniers 4 000 € (2 000 € CAF et 2 000 € Conseil Général)
 - La Trinité 4 000 € (2 000 € CAF et 2 000 € Conseil Général)
 - Tourrette-Levens 4 000 € (2 000 € CAF et 2 000 € Conseil Général)
- Et pour la formation des accueillantes au sein des lieux d'accueils enfants-parents pour 3 000€ (2 000 € CAF et 1 000 € Conseil Général)

IV - ENFANCE / JEUNESSE

1. ALSH de La Trinité : modification du règlement intérieur

Oùï l'exposé de Madame MENARDI et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider les modifications sus énoncées du règlement intérieur de l'ALSH de La Trinité.

V - CENTRE DE FORMATION

1. Action Plan Insertion Emploi : demande de subvention auprès du Conseil Général

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Général :

- une subvention de 25 000 euros pour l'accompagnement de 20 familles monoparentales vers le retour à l'emploi en solutionnant la problématique de gardes d'enfants.

VI - TRAVAUX / MARCHES

1. Moulin de Saint-André de la Roche - Mise en valeur du patrimoine culturel – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 3 août 2011.

Oùï l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de mise en valeur du patrimoine culturel du Moulin de Saint-André de la Roche 23 002,57€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 3 août 2011, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

2. Mise aux normes de l'Ecole Jules Musso à Saint André de la Roche - Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1^{er} juillet 2009.

Oùï l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de mise aux normes de l'école Jules Musso à 41 320,85€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1^{er} juillet 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

3. Réhabilitation des appartements du Moulin de Saint-André de la Roche - Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 31 mai 2010.

Oùï l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de réhabilitation des appartements du moulin à Saint-André de la Roche, à 531 024€ TTC ;
- de valider le plan de financement selon les modalités suivantes :
 - fonds propres de la commune, 82 554€
 - emprunt à long terme, 161 889€
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 31 mai 2010, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

4. Création d'une salle d'exposition au Château-Musée de Tourrette-Levens – Délégation de maîtrise d'ouvrage.

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter le principe de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de création d'une salle d'exposition au Château-Musée de Tourrette-Levens ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 100 000€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage reprenant ce montant et selon le modèle annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute autorisation, notamment au titre du droit des sols, utile au projet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

5. Fourrière animale – Constitution d'un groupement de commandes

Où l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes dont l'objet serait de permettre à toutes les communes de bénéficier des services d'une fourrière animale et celui d'une coordination assurée par le SIVOM Val de Banquière.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec les communes qui le souhaiteront, une convention constitutive de groupement de commandes selon le modèle annexé.

VII - COMMUNICATION

1. Edition du catalogue des services : proposition de financement par la publicité

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1. Création d'un Agenda d'Accessibilité Programmée

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- que le SIVOM Val de Banquière s'engage de manière officielle à créer un agenda d'accessibilité programmé dans les délais réglementaires soit avant le 27 septembre 2015

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 11 FEVRIER 2015